

Procès verbal

Le jeudi 28 mai 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal ESCURE.

Secrétaire de la séance : Stéphanie DELCOUDERC

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Joëlle LAROCHE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT, Rémi FILIOL, Margaux DEGRELLE, Thomas VIGNERON

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance précédente

Aménagement et création de places de parking salle des fêtes - Etude de devis

Aménagement et création de places de parking salle des fêtes - Demande de subvention au titre des amendes de Police

Décisions budgétaires : Etude pour le recours à l'emprunt et la mise en place d'une ligne de trésorerie -> Annulée/ajournées

Questions diverses

Délibérations du conseil :

AMENAGEMENT ET CREATION DE PLACES DE PARKING SALLE DES FETES- Etude de devis.
(N° DE_2026_041)

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de la salle des fêtes seront terminés d'ici à quelques semaines. Il est donc nécessaire de commencer à penser à l'aménagement des abords et à la création de places de parking, notamment une place PMR.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente deux devis à l'assemblée :

ENTREPRISE	PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
RMCL/COLAS	22 545 €	27 054€
STAP 15	24 500 €	29 400€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise RMCL/COLAS ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux mentionnés et à signer le devis présenté ;
- Dit que les dépenses de cette opération s'inscriront à l'opération 30 du budget communal

Délibération : adoptée

AMENAGEMENT ET CREATION DE PLACES DE PARKING SALLE DES FETES- Demande de subvention (N° DE_2026_042)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental est, chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des amendes de Police en faveur des communes qui ont la compétence en matière de circulation routière. Cette dotation est constituée d'une partie du produit des amendes de police et de gendarmerie.

Il explique aux élus que le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes et la création de places de parking pourrait bénéficier de ce dispositif. En effet, cette opération vise, par un travail sur les abords de la salle des fêtes, à améliorer la circulation sur la voie communale dite Route du Bac lors de manifestation, à sécuriser et à aménager les abords de la salle tant pour les véhicules, les piétons que pour les usagers. Ces améliorations passeront par la création notamment par la création de places de parking matérialisées au sol et la plantation d'espaces végétalisés. Une place PMR sera également créée sur l'enceinte de la parcelle de la salle des fêtes, non loin de l'entrée, afin de faciliter le stationnement et l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet permettra également d'améliorer l'accès au parking de la cour de la mairie, en supprimant une partie du mur d'enceinte et un pilier de l'ancien portail.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux et le devis s'y référant ont fait l'objet de la délibération n° 2026-041.

Il en ressort une estimation effectuée par l'entreprise RMCL/COLAS de 22 545 € H.T (27054 € TTC), la commune pouvant prétendre à une subvention de 6 763 € soit 30 % du montant éligible au titre des amendes de police 2026.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer.

Après un moment d'échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2026 pour un montant de 6 763 € ;
- de voter comme suit le plan de financement de l'opération :

DEPENSES

Travaux d'aménagement- places de parking : 22 545 € H.T.

Montant total H.T. 22 545 € H.T.

RECETTES

Subventions des amendes de police : 6 763 €

Autofinancement : 15 782 €

Montant total 22 545 €

Monsieur le Maire est chargé de faire la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental du Cantal et autorisé à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL REALISATION D UN EMPRUNT : Décision annulée/ajournée

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les élus que le communauté de commune souhaite mettre en place des commissions thématiques et qu' il est nécessaire de choisir un représentant de la commune par commission.

Après discussion, les élus se décident ainsi :

- Economie : Geneviève LEBLON-MEYRAT
- Environnement et développement rural : Margaux DEGRELLE
- Services à la population : Christophe SAKUBEZAK
- Culture : Noémie VINCENT
- Habitat et urbanisme : Joëlle LAROCHE

Biens de section

Le Mont et Soulage ne sont finalement pas communalisés par manque de Quorum.
Restent bien de section de la commune, en plus des deux précités, Sept Fons, le Four et le Puy Malrieu

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Ont été choisis pour accompagner Stéphanie DELCOUDERC, représentante du conseil municipal, Eugène Nougéin (délégué du tribunal judiciaire) et Josette Roux (déléguée de l'administration). Nous les remercions de bien avoir consenti à reprendre leur délégations pour ce mandat.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Ont été désignés par la directrice départementale des finances publiques :

Commissaires titulaires :

Christophe SAKUBEZAK ; Jacques PLAIN ; Pierre VIGNERON ; J-Pierre MAGNE, Isabelle Defargues et Maryse Vollory

Commissaires suppléants :

David Roux, Gabriel Noyer, Bernard Serre, Régis Brun, Clément Capitaine, Dominique Garinie.

Un courrier leur sera prochainement envoyé.

Aucun autre point n'ayant été abordé, la séance est levée à 20h05

Pascal ESCURE
Président de séance

Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Delcouderc', written over a horizontal line.